



Conseil des chefs de secrétariat pour la coordination

Distr. générale
21 septembre 2020
Français
Original : anglais
Anglais et français seulement

Première session ordinaire de 2020
New York (en ligne), le 14 mai 2020

Résumé des délibérations

Additif

Plan d'action à l'échelle du système pour l'innovation dans le domaine des données et des statistiques des Nations Unies

I. Contexte

1. Depuis 2018, le Secrétaire général mène un programme ambitieux visant à préparer le système des Nations Unies aux défis du XXI^e siècle. De façon synchrone avec d'autres réformes structurelles menées par l'Organisation des Nations Unies, il a lancé, par l'intermédiaire du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination (CCS), un ensemble d'initiatives visant à contribuer à transformer les approches adoptées à l'échelle du système en matière de nouvelles technologies, d'innovation et de données. S'inscrivant dans le contexte de l'urgence qu'il y a à répondre aux ambitions de la décennie d'action en faveur des objectifs de développement durable, ces initiatives sont conçues pour alimenter les capacités transversales dont le système des Nations Unies aura besoin pour mieux répondre aux besoins des populations et de la planète. La réussite des efforts de réforme de l'Organisation des Nations Unies passe par le déverrouillage des données et l'exploitation du potentiel des statistiques.

2. Notant que les données représentent un atout stratégique pour le système des Nations Unies, le Secrétaire général, dans sa stratégie globale relative aux données intitulée « Stratégie du Secrétaire général pour l'exploitation des données par tout le monde, partout », définit un projet d'« écosystème de données qui optimise la valeur du capital de données des Nations Unies pour le bénéfice de l'Organisation et des parties prenantes qu'elle sert », qui répertorie notamment des objectifs de haut niveau, des principes, des axes de travail fondamentaux et des initiatives concrètes en matière de données à l'échelle du système¹. Dans la Stratégie, le Secrétaire général souligne que l'amélioration de la manière dont l'Organisation des Nations Unies collecte,

¹ Dans la Stratégie, le Secrétaire général encourage la prise de mesures dans le cadre de six objectifs : une approche centrée sur les cas d'utilisation, l'analytique, la gestion des données, les personnes, l'organisation et la culture, la gouvernance et l'environnement technologique.



traite, utilise et diffuse les données devrait être une préoccupation stratégique au niveau de tous les piliers du système des Nations Unies, de l'ensemble des programmes et opérations et à tous les niveaux des entités du système.

3. Le Plan d'action à l'échelle du système pour l'innovation dans le domaine des données et des statistiques des Nations Unies contribue à la réalisation des objectifs généraux de la Stratégie pour l'exploitation des données, qui constitue à son tour un cadre permettant d'appuyer le Plan d'action en tant qu'initiative prioritaire. Ces deux plans stratégiques convergent en ce qu'ils s'articulent autour d'un projet dans lequel le pouvoir des données est reconnu et l'Organisation des Nations Unies encouragée à exploiter les données de manière plus cohérente et plus moderne. La Stratégie est axée sur le fonctionnement interne de l'Organisation elle-même. Il s'agit d'un plan de haut niveau qui recense des mesures pouvant être prises au niveau de chacune des entités de l'ensemble de l'Organisation et pouvant améliorer le traitement des données dans l'Organisation. Le Plan d'action est un plan stratégique complémentaire, bien que lui aussi de haut niveau, qui est plus opérationnel et qui s'appuie sur les réseaux professionnels existants et les relie entre eux. En outre, il s'adresse à deux catégories d'acteurs, à savoir le système des Nations Unies lui-même (où il est complémentaire de la Stratégie) et les systèmes statistiques nationaux, étant donné qu'il permet une assistance statistique plus coordonnée. Le Plan d'action vise à améliorer non seulement la gestion des données par l'Organisation des Nations Unies, mais aussi celle des statistiques².

4. Ainsi, les mesures décrites dans le Plan d'action visent à promouvoir l'innovation en matière de données et de produits statistiques des Nations Unies dans le cadre des deux rôles joués par les entités des Nations Unies dans ce domaine, à savoir : a) soutenir le développement des systèmes statistiques nationaux, ce qui aide les pays à produire des données et des statistiques adaptées à leurs besoins ; b) fournir des données et des statistiques régionales et mondiales faisant autorité pour aider la communauté internationale à répondre en temps utile aux besoins en matière de politiques à l'échelle régionale et aux nouveaux besoins. Le Plan d'action contribuera également à la réalisation de l'une des initiatives de la Stratégie pour l'exploitation des données, à savoir la transformation du portail statistique (data.un.org) afin de renforcer la position du système des Nations Unies en tant que principal fournisseur de données et de statistiques mondiales, et de deux initiatives liées aux données recommandées par le Secrétaire général pour la réforme régionale, à savoir la création de centres de gestion des connaissances et la collaboration en matière de données et de statistiques.

II. Introduction

5. À la trente-huitième session du Comité de haut niveau sur les programmes, tenue en octobre 2019 à Turin (Italie), le Comité des statisticiens en chef du système des Nations Unies a présenté un document de séance intitulé « La contribution des données des Nations Unies au Programme 2030 et à la réforme de l'ONU : innover maintenant pour mieux informer à l'avenir » (CEB/2019/HLCP38/CRP.3). Dans ce document, le Comité a présenté quelques propositions générales qui, si elles étaient adoptées, aideraient le système de données et de statistiques des Nations Unies à contribuer de façon plus efficace à : a) répondre aux besoins déjà recensés par le Comité de haut niveau sur les programmes en ce qui concerne l'amélioration de la

² Voir l'annexe pour une représentation visuelle des liens entre le Plan d'action à l'échelle du système pour l'innovation dans le domaine des données et des statistiques des Nations Unies et la Stratégie du Secrétaire général pour l'exploitation des données par tout le monde, partout : perspectives, impact et intégrité.

disponibilité et de l'actualité des données et des statistiques ; b) appuyer la décennie d'action en faveur des objectifs de développement durable d'ici 2030 et le système des Nations Unies pour le développement réformé ; c) relever les défis présentés par le Groupe consultatif d'experts indépendants sur la révolution des données pour le développement durable dans son rapport de 2014 intitulé « A world that counts: mobilizing the data revolution for sustainable development » (Un monde qui compte : mettre la révolution des données au service du développement durable) et dans la déclaration publiée lors du Forum mondial des Nations Unies sur les données tenu à Doubaï en 2018, intitulée « Appuyer la mise en œuvre du Plan d'action mondial du Cap concernant les données du développement durable », dans laquelle de nouvelles solutions, de nouveaux acteurs, de nouvelles idées et de nouveaux partenariats ont été préconisés.

6. Après avoir examiné le document de séance, le Comité de haut niveau sur les programmes a demandé au Comité des statisticiens en chef du système des Nations Unies de préparer, en collaboration avec les membres du Comité intéressés, un projet de plan d'action et d'approche à l'échelle du système en vue de la modernisation des données et des statistiques des Nations Unies, pour examen à sa trente-neuvième session (voir [CEB/2019/6](#)). Ce faisant, le Comité de haut niveau a souligné la nécessité de prendre en considération la facilité d'utilisation et la qualité des nouvelles sources et plateformes de données, tout en soulignant qu'il importait de renforcer les capacités des institutions et des bureaux de statistiques nationaux pour améliorer la collecte et l'analyse des données officielles et exploiter de nouvelles sources de données pour combler les lacunes qui subsistent en ce qui concerne les objectifs de développement durable. Le Comité de haut niveau a en outre souligné l'importance de renforcer la capacité du système des Nations Unies à innover dans le domaine des données : il convenait pour ce faire de se mobiliser dans le cadre des réseaux de partenariat existants avec le secteur privé et les chercheurs et de coordonner et de mettre en commun ces réseaux de façon efficace, de réduire la fragmentation et les cloisonnements et de renforcer la capacité du personnel des Nations Unies à exploiter et à analyser efficacement les données. Le Comité a également souligné la nécessité d'assurer la confidentialité et la sécurité des données, d'élaborer des règles d'éthique concernant les nouvelles sources de données et d'établir des garde-fous pour éviter les biais.

7. Dans la section A du Plan d'action, le Comité des statisticiens en chef du système des Nations Unies définit un projet et propose un énoncé de mission et un ensemble de valeurs devant régir les activités du système des Nations Unies. Dans la section B, le Comité présente un certain nombre de problèmes généraux, tant réels que perçus, et classés selon qu'ils sont d'ordre culturel, technique ou institutionnel. La section C détaille les mesures à prendre, les ressources existantes pouvant appuyer ces dernières et propose une liste des responsables les plus pertinents ainsi qu'un calendrier d'exécution.

8. Le Plan d'action à l'échelle du système pour l'innovation dans le domaine des données et des statistiques des Nations Unies contient un ensemble d'objectifs ambitieux dont la réalisation nécessitera du temps, des ressources et un changement de priorités de la part des programmes actuels en matière de statistiques et de données. Une coordination permanente avec les responsables de la Stratégie pour l'exploitation des données sera nécessaire. Pour accélérer la réalisation de l'ambition d'innovation portée par ces objectifs, il faudra également que la direction du Comité des statisticiens en chef du système des Nations Unies joue un rôle moteur, que les dirigeants des Nations Unies fassent preuve de volonté politique et que les entités des Nations Unies ayant les moyens de concrétiser cette ambition s'engagent sur le long terme.

III. Plan d'action à l'échelle du système pour l'innovation dans le domaine des données et des statistiques des Nations Unies

A. Projet, mission et valeurs

Ambition

Contribuer à l'émergence d'un monde meilleur grâce à des données et des statistiques fiables et actualisées pour tous.

Mission

- Guider et conseiller les États Membres, diriger et coordonner le système statistique des Nations Unies, se réunir pour élaborer des normes et des meilleures pratiques internationales et aider les pays à développer leurs capacités.
- Ouvrir les données des Nations Unies pour aider les personnes et les communautés à accéder aux données et aux statistiques, à les utiliser et à les comprendre, instaurer la confiance dans le discours public et autonomiser et protéger les populations en fournissant des statistiques générales et impartiales.
- Améliorer la culture statistique et fournir et communiquer des données et des statistiques fiables des Nations Unies au sein et en dehors des Nations Unies de manière à ce qu'elles puissent être facilement comprises et utilisées.
- Innover, développer et promouvoir la marque de fabrique « Données et statistiques des Nations Unies ».

Valeurs

- Un engagement profond en faveur de la mise à disposition de données et de statistiques des Nations Unies impartiales et ouvertes, en tant que bien public mondial.
- Une culture axée sur le service, les consultations et l'engagement, la collaboration, la réactivité, la responsabilité et l'efficacité.
- Les normes les plus élevées de professionnalisme et de déontologie, de leadership et de confiance, y compris le respect des principes régissant les activités statistiques internationales et l'application de ces principes, au-delà des statistiques, à l'ensemble des données des Nations Unies accessibles au public.

B. Défis

Défis internes

9. Pour concrétiser le projet d'un système des Nations Unies modernisé qui contribue à l'émergence d'un monde meilleur grâce à des données et des statistiques fiables et actualisées, il faut surmonter certains défis au sein même du système des Nations Unies. Ces défis peuvent être classés en trois catégories, selon qu'ils relèvent de l'ordre institutionnel, culturel ou technique :

a) **Défis d'ordre institutionnel.** Les systèmes de données et de statistiques des Nations Unies ne sont pas suffisamment coordonnés ou interopérables pour soutenir la décennie d'action en faveur des objectifs de développement durable,

pâtissent d'une pénurie de données et de ressources limitées, sont coupés des politiques et manquent d'une image de marque cohérente (tant pour les données que pour le développement des capacités) ;

b) **Défis d'ordre culturel.** Les fonctions relatives aux données et les fonctions statistiques du système des Nations Unies sont perçues comme étant trop lentes, trop réactives, trop fragmentées, trop peu enclines au risque et trop conservatrices, comme incapables de communiquer entre elles et trop friandes de jargon statistique ;

c) **Défis d'ordre technique.** Les spécialistes des données et des statistiques du système des Nations Unies ne bénéficient pas d'une formation professionnelle continue et peuvent manquer des connaissances et des compétences nécessaires, notamment en ce qui concerne les nouvelles sources de données et les nouvelles techniques statistiques, y compris celles qui visent à préserver la confidentialité et la vie privée.

Défis externes

10. La réalisation de ce projet nécessite également de relever certains défis externes. Ceux-ci peuvent être liés aux capacités ou aux ressources du pays :

a) **Capacité du pays.** Tous les pays ne disposent pas de capacités suffisantes pour produire des statistiques exactes et actualisées et pour répondre aux nouvelles demandes en matière de données, ce qui limite la production de statistiques internationales de haute qualité ;

b) **Ressources.** De nombreux systèmes statistiques nationaux ne disposent que de ressources limitées, ce qui limite leurs activités.

C. Vue d'ensemble

11. Les mesures décrites dans le Plan d'action visent à promouvoir l'innovation en matière de données et de produits statistiques des Nations Unies, dans le cadre des deux rôles joués par les entités des Nations Unies dans ce domaine, à savoir :

a) soutenir le développement des systèmes statistiques nationaux, ce qui aide les pays à produire des données et des statistiques adaptées à leurs besoins ;

b) fournir des données et des statistiques régionales et mondiales faisant autorité pour aider la communauté internationale à répondre en temps utile aux besoins en matière de politiques à l'échelle régionale et aux nouveaux besoins.

12. Le Plan d'action couvre les données et les statistiques relatives aux trois piliers de l'action de l'Organisation des Nations Unies : Paix et sécurité, Droits de l'homme et Développement. Il concerne également l'aide humanitaire. Il repose sur le projet du Secrétaire général d'établir un « écosystème de données qui optimise la valeur du capital de données des Nations Unies pour le bénéfice de l'Organisation et des parties prenantes qu'elle sert » et sur ses recommandations préconisant une collaboration en matière de données et de statistiques à l'échelle régionale et globale.

13. Le Plan d'action vise également à promouvoir l'innovation dans la coordination et la communication des données et des statistiques des Nations Unies en :

a) intégrant les trois objectifs recensés par le Groupe consultatif d'experts indépendants dans son rapport « A world that counts »³ ;

³ Ces objectifs sont les suivants : a) technologie, innovation et analyse ; b) capacités et ressources ; c) gouvernance et leadership.

b) soutenant les quatre initiatives convenues par le CCS pour l'adoption d'une approche de la révolution des données à l'échelle des Nations Unies⁴ ;

c) défendant les quatre initiatives en matière de données présentées par le Secrétaire général dans la décision 2019/64 du Comité exécutif relative à la nécessité d'une stratégie des Nations Unies en matière de données⁵.

14. Le Plan d'action à l'échelle du système pour l'innovation dans le domaine des données et des statistiques des Nations Unies regroupe trois objectifs :

- Objectif 1 : Créer des solutions nouvelles et adaptées au contexte actuel en matière de données
- Objectif 2 : Prendre en compte les nouveaux besoins
- Objectif 3 : Fournir aux États Membres un appui coordonné et novateur

15. Le Plan d'action à l'échelle du système pour l'innovation dans le domaine des données et des statistiques des Nations Unies s'articule également avec d'autres plans stratégiques qui visent à améliorer l'intégration et la circulation des informations afin d'atteindre les objectifs et de faire face aux crises⁶. Chacun des objectifs du Plan est assorti d'un certain nombre de cibles et d'informations détaillées sur les mesures envisagées pour les atteindre. Les entités les plus à même d'assumer la responsabilité de la réalisation de ces objectifs sont répertoriées, un calendrier est fourni et des suggestions sont faites concernant les ressources existantes qui peuvent appuyer chaque mesure. Les risques et possibilités associés sont également recensés.

16. Si la responsabilité générale de la Stratégie pour l'exploitation des données incombe au Comité exécutif, la responsabilité du Plan d'action revient au Comité de haut niveau sur les programmes, le Comité des statisticiens en chef du système des Nations Unies étant le principal organe chargé de suivre les progrès accomplis et d'en rendre compte.

⁴ Ces initiatives sont les suivantes : a) accroître la capacité à stimuler l'innovation en matière de données par la mise en place d'un laboratoire d'innovation en matière de données du système des Nations Unies ; b) renforcer les capacités d'échange et de communication des données dans l'ensemble du système des Nations Unies en cherchant à jeter les bases d'un système de visualisation des données et de tableaux de bord dans l'ensemble du système ; c) créer et consolider des partenariats œuvrant à la coordination et au renforcement des capacités en matière de développement durable fondé sur les données, dans le cadre du forum mondial sur les données du développement durable ; d) promouvoir une plus grande utilisation des ressources de données existantes au sein du système des Nations Unies et par le public moyennant la création d'un catalogue de données du système des Nations Unies (voir CEB/2015/1).

⁵ Il s'agit des initiatives suivantes : a) la transparence, moyennant notamment un nouveau portail ouvert (open.un.org) ; b) l'accessibilité, moyennant notamment un portail de données plus solide (data.un.org) ; c) l'interopérabilité, moyennant notamment un service renforcé d'interfaces de programmation d'applications (api.un.org) ; d) les connaissances spécialisées, moyennant notamment de nouveaux profils d'emploi pour les analystes, les spécialistes et les experts des données.

⁶ Parmi ces autres plans stratégiques, on peut notamment citer Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030 ; l'initiative Data For Now ; le projet de stratégie géospatiale des Nations Unies ; la Stratégie du Secrétaire général en matière de nouvelles technologies ; les normes relatives aux données régissant la communication de l'information financière à l'échelle du système des Nations Unies et les principes relatifs à la protection des données personnelles et de la vie privée formulés par le Comité de haut niveau sur la gestion ; les analyses communes de pays qui sous-tendent les plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable ; et la Stratégie du Secrétaire général pour l'exploitation des données.

Objectif 1. Créer des solutions nouvelles et adaptées au contexte actuel en matière de données

Le système des Nations Unies crée de nouvelles solutions en matière de données en utilisant de multiples sources de données qui traitent des nouveaux problèmes et décrivent « ce qui compte, quand cela compte ».

Cible 1.1

Améliorer les sources de données existantes et accroître l'utilisation de nouvelles sources afin d'élargir la couverture, la pertinence et l'actualité des données et des statistiques produites et diffusées par le système des Nations Unies.

Mesure	Ressources	Responsable	Calendrier
<p>Établir une collaboration à l'échelle des Nations Unies en matière de données</p> <p>1.1.1 Partager les informations, les méthodes et les bonnes pratiques concernant l'adoption de nouvelles sources de données</p> <p>1.1.2 Créer un groupe de travail mondial regroupant les entités du système des Nations Unies^a</p> <p>1.1.3 Établir et gérer des accords conclus au niveau des Nations Unies avec des fournisseurs externes pour garantir un accès durable aux données secondaires, en particulier aux mégadonnées^b</p>	<p>Ressources existantes</p> <p>Plateforme mondiale des Nations Unies et Groupe de travail mondial sur l'utilisation des mégadonnées en statistique officielle</p> <p>Big Data for Migration Alliance</p> <p>Initiative Global Pulse</p> <p>Initiative Data For Now</p> <p>Système d'information fédéré à l'appui des objectifs de développement durable</p> <p>Réseau de transformation numérique de la Commission de statistique (travaux sur les normes informatiques relatives aux nouvelles données)</p> <p>Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale</p> <p>Recommandations en matière de réforme régionale du système des Nations Unies pour le développement</p> <p>Bureau des affaires spatiales</p>	<p>Division de statistique du Département des affaires économiques et sociales et initiative Global Pulse (chefs de file) pour la mesure 1.1.1</p> <p>Groupe de travail mondial et Division de statistique pour les mesures 1.1.2 et 1.1.3 ; les programmes de données et de statistique de toutes les entités des Nations Unies participeront au nouveau groupe de travail mondial</p> <p>Le Comité des statisticiens en chef du système des Nations Unies et le Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale établiront un réseau des Nations Unies consacré aux statistiques et aux données géospatiales, en s'appuyant sur les travaux existants du Réseau sur l'information géospatiale du système des Nations Unies et sur les initiatives d'intégration des sources de données statistiques, géospatiales et autres de la Division de statistique, de la Commission économique pour l'Europe, de la</p>	<p>Juin 2020 : création d'un nouveau groupe de travail mondial (mesure 1.1.2)</p> <p>Décembre 2020 : signature de certains accords (mesure 1.1.3)</p> <p>Décembre 2020 : publication des premières nouvelles données/statistiques par certaines entités des Nations Unies utilisant de nouvelles sources de données (objectif 1)</p> <p>2020/21 : augmentation du nombre d'entités des Nations Unies qui publient des données et des statistiques fondées sur de nouvelles sources de données (objectif 1)</p> <p>Juin 2020 : première réunion/premier atelier du réseau statistique/information géospatiale (mesure 1.1.4)</p> <p>Décembre 2020 : établissement d'un réseau technique du personnel des Nations Unies utilisant le système d'information géospatiale (mesure 1.1.4)</p>

Mesure	Ressources	Responsable	Calendrier
<p>1.1.4 Renforcer le lien entre les systèmes statistique et géospatial des Nations Unies, notamment en créant un réseau rassemblant des membres du personnel des Nations Unies qui utilisent des informations géospatiales pour produire et diffuser les données et les statistiques des Nations Unies, et dispenser une formation appropriée au personnel des Nations Unies^c</p> <p>1.1.5 Renforcer le lien entre le système statistique des Nations Unies et les communautés de données des sciences participatives</p>	<p>Réseau géospatial des Nations Unies</p> <p>Conditions nécessaires</p> <p>L'initiative Global Pulse aide les organismes des Nations Unies à expérimenter et à adopter de nouvelles sources de données à l'échelle infranationale, nationale, régionale et mondiale. La Division de statistique du Département des affaires économiques et sociales supervise la création d'un nouveau groupe de travail mondial rassemblant les organismes des Nations Unies</p> <p>L'organisme chef de file consacre du temps à la mise en place du réseau technique et veille à ce qu'il soit productif pour toutes les entités des Nations Unies</p>	<p>Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique et d'autres entités qui ont déjà commencé à intégrer le système d'information géospatial dans leurs données et statistiques (mesure 1.1.4)</p> <p>Le Bureau des affaires spatiales appuiera la mesure 1.1.4 sur le renforcement des capacités en matière d'organisation d'ateliers spécialisés et la planification en la matière</p> <p>Le Comité des statisticiens en chef constituera un groupe de travail sur les données issues des sciences participatives avec les universitaires travaillant sur ces données (mesure 1.1.5)</p>	<p>2020-2021 : augmentation du nombre d'entités des Nations Unies qui intègrent des sources de données statistiques, géospatiales et autres afin d'améliorer les connaissances et les perspectives (mesure 1.1.4)</p> <p>Décembre 2020 : création d'un groupe mixte de mise en commun des données composé de représentants du Comité des statisticiens en chef et des sciences participatives (mesure 1.1.5)</p>
<p>Risques : les États Membres s'opposent à l'utilisation de sources alternatives non fondées sur leurs données officielles, n'ont pas la capacité d'accéder aux nouvelles solutions de données existantes et d'en tirer profit ou de mettre en œuvre et/ou d'utiliser des outils d'interopérabilité des données ou n'ont pas les compétences nécessaires pour établir des partenariats ; un manque de ressources parmi les entités des Nations Unies empêche l'exécution des mesures.</p> <p>Possibilités d'action : faire de la Commission de statistique et du Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatial à l'échelle mondiale des forums de discussion avec les États Membres sur l'utilisation de nouvelles sources par le système des Nations Unies.</p>			

^a Le Groupe de travail mondial sur l'utilisation des mégadonnées en statistique officielle est un forum permettant aux pays d'adopter de nouvelles sources de données ; le nouveau groupe de travail mondial des organismes des Nations Unies faciliterait l'utilisation de nouvelles sources par lesdits organismes.

^b Cette mesure concrétise certaines des activités prévues dans la Stratégie du Secrétaire général pour l'exploitation des données par tout le monde, partout, en particulier celles relevant du pilier Environnement et infrastructure de données et de l'objectif 6, relatif à l'environnement technologique. Elle portera sur toute infrastructure nécessaire pour rendre opérationnel le partage des données.

^c Des ateliers spécialisés pourront par exemple être organisés pour permettre aux membres du personnel du système des Nations Unies d'échanger des données d'expérience et d'apprendre les uns des autres en ce qui concerne les avantages découlant de la combinaison de sources de données statistiques, géospatiales et autres.

Cible 1.2

Veiller à ce que le personnel des Nations Unies ait les compétences nécessaires pour tirer parti des possibilités qu'offrent les nouvelles sources de données, méthodes et technologies et les nouveaux canaux de communication dans le domaine des données et des statistiques.

<i>Mesure</i>	<i>Ressources</i>	<i>Responsable</i>	<i>Calendrier</i>
<p>Promouvoir la formation professionnelle continue du personnel des Nations Unies dans le domaine des données et des statistiques^a</p> <p>1.2.1 Élaborer des programmes de formation statistique technique en ligne et en présentiel portant sur la communication des données, les nouvelles sources de données, l'élaboration de méthodes et les techniques d'analyse en vue de l'élaboration des politiques à l'intention du personnel des Nations Unies (voir également la mesure 1.3.2)</p> <p>1.2.2 Élaborer de nouveaux profils d'emplois pour les experts en mégadonnées, les analystes de données et les spécialistes de la communication de données/statistiques^b</p> <p>1.2.3 Améliorer l'efficacité et la connectivité des systèmes de bases de données des Nations Unies</p>	<p>Ressources existantes</p> <p>Réseau Technologie et numérique (Comité de haut niveau sur la gestion)</p> <p>Programmes de formation professionnelle du Bureau des ressources humaines</p> <p>Programme des Nations Unies pour le développement et initiative Global Pulse</p> <p>Secrétariat du Comité de haut niveau sur la gestion (éléments d'identification communs)</p> <p>École des cadres du système des Nations Unies</p> <p>Fonds international de développement agricole</p> <p>Recommandations en matière de réforme régionale du système des Nations Unies pour le développement</p> <p>Conditions nécessaires</p> <p>Des ressources financières sont nécessaires pour élaborer de nouveaux programmes de formation pour le système des Nations Unies</p>	<p>Le Bureau des ressources humaines (entité chef de file), dans le cadre de ses programmes de formation professionnelle, le Comité des statisticiens en chef du système des Nations Unies et le Réseau Technologie et numérique élaboreront de nouveaux programmes de formation pour le personnel des Nations Unies et une stratégie de rétention des experts (mesure 1.2.1)</p> <p>Le Réseau ressources humaines (entité chef de file), en collaboration avec le Comité des statisticiens en chef et le Réseau Technologie et numérique, créeront de nouveaux profils d'emplois et un fichier d'experts des Nations Unies qui serviront à améliorer la science des données au sein du système des Nations Unies</p> <p>Un groupe mixte composé de représentants du Comité des statisticiens en chef et du Réseau Technologie et numérique améliorera la numérisation des données et des informations à des fins statistiques (mesure 1.2.2)</p> <p>La Division de statistique du département des affaires économiques et sociales (entité chef de file) et le Comité des</p>	<p>Mars 2021 : nouvelle formation intégrée aux programmes de formation des Nations Unies (mesure 1.2.1)</p> <p>Septembre 2020. Établissement de nouveaux profils d'emploi (mesure 1.2.2)</p> <p>Janvier 2021 : fichier des nouveaux profils d'emploi existant dans le système des Nations Unies (mesure 1.2.2)</p> <p>2021/22 : Début des formations dans les entités des Nations Unies (mesure 1.2.1)</p> <p>Décembre 2020 : création d'un groupe mixte composé de représentants du Comité des statisticiens en chef et du Réseau Technologie et numérique (mesure 1.2.3)</p> <p>Décembre 2020 : toutes les entités des Nations Unies ont adopté des éléments d'identification communs (mesure 1.2.3)</p>

statisticiens en chef, avec le soutien du secrétariat du Comité de haut niveau sur la gestion, adopteront des éléments d'identification communs (mesure 1.2.3)

Risques : les ressources permettant d'élaborer et de débiter les formations ne sont pas disponibles et les règles administratives empêchent l'établissement d'un fichier commun d'experts des Nations Unies.

Possibilités d'action : améliorer les données et la culture statistique au sein des Nations Unies et moderniser l'image d'une carrière d'expert(e) en mégadonnées/de statisticien(ne) des Nations Unies.

^a Cette mesure concrétise certaines des activités prévues dans la Stratégie du Secrétaire général pour l'exploitation des données par tout le monde, partout, en particulier celles relevant du pilier Populations et culture.

^b Cette mesure concrétise certaines des activités prévues dans la Stratégie pour l'exploitation des données.

Cible 1.3

Préserver l'intégrité, la fiabilité et la transparence des données et des statistiques des Nations Unies afin que le système des Nations Unies puisse pleinement adopter de nouvelles sources de données et de nouvelles méthodes sans porter atteinte à la capacité de ses données et de ses statistiques à faire autorité.

Mesures	Ressources	Responsables	Calendrier
<p>Renforcer les politiques, normes et règles internes du système des Nations Unies qui favorisent l'intégrité des données et des statistiques^a</p> <p>1.3.1 Toutes les entités du système des Nations Unies parviennent à proposer des données totalement ouvertes dans un souci de responsabilité d'ici 2021</p> <p>1.3.2 Définir des normes relatives à la responsabilité, à l'éthique et à la qualité applicables dans le cadre de l'utilisation par les Nations Unies de données secondaires, en particulier</p>	<p>Ressources existantes</p> <p>Cadre des Nations Unies relatif à l'assurance de la qualité des statistiques</p> <p>Plateforme mondiale des Nations Unies et Groupe de travail mondial sur l'utilisation des mégadonnées en statistique officielle</p> <p>Initiative Global Pulse</p> <p>Principes sur la télédétection</p>	<p>Le Comité de coordination des activités de statistique sera l'entité chef de file concernant la mesure 1.3.1</p> <p>Le Comité des statisticiens en chef des Nations Unies (entité chef de file), le Réseau Technologie et numérique (Comité de haut niveau sur la gestion), le Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale et le Réseau d'innovation des Nations Unies élaboreront de nouvelles normes (mesures 1.3.2 et 1.3.3)</p>	<p>Décembre 2021 : toutes les entités des Nations Unies répondent aux critères relatifs à l'ouverture des données (mesure 1.3.1)</p> <p>Mars 2021 : révision et mise à jour, le cas échéant, des principes régissant les activités statistiques internationales (mesure 1.3.4)</p> <p>Mars 2021 : élaboration de normes relatives à l'éthique et à la qualité (mesures 1.3.2 et 1.3.3)</p>

Mesures	Ressources	Responsables	Calendrier
<p>des mégadonnées (concernant notamment la confidentialité, la protection et la sécurité des données)</p> <p>1.3.3 Définir des normes permettant de détecter et de contrer les biais qui peuvent être introduits par les algorithmes et les systèmes automatisés</p> <p>1.3.4 Examiner les principes régissant les activités statistiques internationales en tenant compte des nouvelles technologies et méthodologies et les mettre à jour si nécessaire</p>	<p>Conditions nécessaires</p> <p>Les entités des Nations Unies consacrent du temps à l'élaboration des directives éthiques</p>	<p>Le Comité de coordination des activités de statistique et la Division de statistique du Département des affaires économiques et sociales seront les entités chefs de file concernant la mesure 1.3.4</p>	
<p>Risques : des résistances internes au sein des entités des Nations Unies ne permettent pas à l'ensemble des données et statistiques des Nations Unies de répondre aux critères correspondant aux données ouvertes ; le temps et les ressources consacrés à l'élaboration de normes relatives à la responsabilité et à l'éthique sont insuffisants.</p>			
<p>Possibilités d'action : demander aux donateurs de fournir des ressources financières nécessaires à l'élaboration des directives éthiques.</p>			

^a Cette mesure concrétise certaines des activités prévues dans la Stratégie du Secrétaire général pour l'exploitation des données par tout le monde, partout, en particulier celles relevant des piliers Capital de données et utilisation des données et Confidentialité et protection des données.

Objectif 2. Prise en compte des nouveaux besoins

Les données et les statistiques produites et diffusées par le système des Nations Unies sont utilisées pour répondre aux nouveaux besoins.

Cible 2.1

Dans le cadre d'une initiative centrale à l'échelle du système des Nations Unies, transformer le portail data.un.org en un point de référence unique pour les données du système des Nations Unies afin de renforcer la position du système des Nations Unies en tant que principal fournisseur de données et de statistiques mondiales.

Mesure	Ressources	Responsable	Calendrier
<p>Mettre à jour le portail de données des Nations Unies afin que les données des entités du système puissent être mises en rapport et présentées sous une marque de fabrique unique, comme données des Nations Unies</p> <p>2.1.1 Explorer les solutions technologiques permettant de proposer un portail en ligne de données des Nations Unies dans lequel les données répertoriées par les entités du système des Nations Unies comme « données des Nations Unies » peuvent être automatiquement mises en rapport et présentées</p> <p>2.1.2 Réinventer la marque de fabrique « Données des Nations Unies »</p> <p>2.1.3 Mettre à jour le portail de données des Nations Unies pour lui donner une nouvelle envergure</p> <p>2.1.4 Définir des normes communes relatives aux données et aux métadonnées</p> <p>2.1.5 Finaliser le téléchargement automatique des données</p>	<p>Ressources existantes</p> <p>Laboratoires d'innovation technologique des Nations Unies</p> <p>Portail de données des Nations Unies (Division de statistique du Département des affaires économiques et sociales)</p> <p>Portails de données des commissions régionales et portails relatifs aux objectifs de développement durable</p> <p>Catalogue de données du système des Nations Unies</p> <p>Fonds international de développement agricole</p> <p>Programme des Nations Unies pour le développement</p> <p>Portail Space4Water, Programme des Nations Unies pour l'exploitation de l'information d'origine spatiale aux fins de la gestion des catastrophes et des</p>	<p>La Division de statistique est l'entité chef de file pour ce qui est de la conception, du développement et de la maintenance du portail et de la coordination avec les entités du système des Nations Unies (mesures 2.1.2, 2.1.3, 2.1.4 et 2.1.5)</p> <p>Les laboratoires d'innovation technologique des Nations Unies lancent un défi visant à explorer les solutions technologiques permettant de créer un portail de données des Nations Unies automatisé et accessible en ligne (mesure 2.1.1)</p> <p>La Division de statistique sera l'entité chef de file en ce qui concerne la promotion de la marque de fabrique "Données des Nations Unies" (mesure 2.3.2)</p>	<p>Juin 2020 : lancement du défi (mesure 2.1.1)</p> <p>2020/22 : finalisation du portail (mesures 2.1.2, 2.1.3, 2.1.4 et 2.1.5)</p> <p>Juin 2020 : mise en place d'une solution provisoire consistant en ce que le portail de données des Nations Unies répertorie les sites Web sur lesquels les entités du système des Nations Unies présentent leurs statistiques</p>

Mesure	Ressources	Responsable	Calendrier
2.1.6 Adopter une licence commune applicable aux données ouvertes pour toutes les ressources mises à disposition sur data.un.org	interventions d'urgence, évaluations de pays et recueil Space Solutions Compendium (Bureau des affaires spatiales)		
2.1.7 Développer des outils interactifs d'exploration et de visualisation de données	<p>Conditions nécessaires</p> <p>Les entités des Nations Unies acceptent de mettre à disposition leurs données sous l'appellation « données des Nations Unies »</p> <p>Les entités des Nations Unies disposent de ressources leur permettant de construire le portail et d'adapter leurs procédures afin de répondre aux normes du portail de données des Nations Unies</p>		

Risques : il n'existe pas de solution technologique permettant d'établir le portail commun de données à l'échelle du système des Nations Unies à un coût avantageux et la bonne exécution des mesures est empêchée par le manque de ressources.

Possibilités d'action : créer un guichet unique pour les données des Nations Unies afin de consolider l'appellation « One United Nations » et de permettre aux utilisateurs de trouver plus facilement les données et les statistiques des Nations Unies.

Cible 2.2

Promouvoir, au sein et en dehors du système des Nations Unies, l'acquisition d'une culture des données et fournir des éléments probants à l'appui des politiques et programmes des Nations Unies.

Mesures	Ressources	Responsables	Calendrier
Permettre une meilleure compréhension des données et des statistiques, des considérations éthiques et des valeurs qui s'y rapportent et du rôle des données et des statistiques comme sources d'éléments probants à l'appui des mesures et décisions^a	Ressources existantes	La Division de statistique du Département des affaires économiques et sociales est l'entité chef de file pour ce qui est de la promotion de l'appellation « données des Nations Unies » en tant que source innovante	<p>Octobre 2020 : organisation d'une ou deux tables rondes sur les données des Nations Unies au Forum sur les données (mesure 2.2.1)</p> <p>Mars 2021 : intégration de nouveaux programmes aux cursus</p>

Mesures	Ressources	Responsables	Calendrier
<p>2.2.1 Promouvoir l'innovation en matière de données et de statistiques dans le système des Nations Unies et l'utilisation des données du système des Nations Unies tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des organisations</p> <p>2.2.2 Élaborer des modules de formation en ligne et en présentiel portant sur les bonnes pratiques en matière d'utilisation des données et des statistiques des Nations Unies dans le cadre de l'élaboration de politiques et de programmes à l'intention des membres du personnel des Nations Unies qui ne disposent pas des compétences techniques pertinentes</p> <p>2.2.3 Créer un forum où les décideurs, les statisticiens et d'autres personnes du système des Nations Unies peuvent échanger au sujet des évolutions en matière de statistique, en s'assurant que les données et les statistiques des Nations Unies répondent aux besoins des utilisateurs^b</p> <p>2.2.4 Faire respecter le principe consistant à ne laisser personne de côté dans le système statistique de chaque entité des Nations Unies</p>	<p>Forum mondial des Nations Unies sur les données</p> <p>Programmes de formation professionnelle du Bureau des ressources humaines</p> <p>École des cadres du système des Nations Unies</p> <p>Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche</p> <p>Portail Space4Water, Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales et Programme des Nations Unies pour l'exploitation de l'information d'origine spatiale aux fins de la gestion des catastrophes et des interventions d'urgence (Bureau des affaires spatiales)</p> <p>Fonds international de développement agricole</p> <p>Conditions nécessaires</p> <p>Des ressources financières permettant d'élaborer de nouveaux programmes de formation sont disponibles</p>	<p>d'éléments probants lors du Forum sur les données (mesure 2.2.1)</p> <p>Bureau de la coordination des affaires humanitaires, Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et éventuellement d'autres (mesure 2.2.2), qui s'appuieront sur les travaux du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (entité chef de file)</p> <p>Le Comité des statisticiens en chef du système des Nations Unies sera l'entité chef de file concernant la mesure 2.2.3</p>	<p>de formation des Nations Unies (mesure 2.2.2)</p> <p>2021/22 : Début des formations dans les entités des Nations Unies (mesure 2.2.2)</p> <p>Décembre 2020 : création du forum (mesure 2.2.3)</p> <p>Juin 2022 : adoption par chaque entité du principe « ne laisser personne de côté » dans le domaine des statistiques (mesure 2.2.4)</p>

Risques : les programmes/centres de formation existants n'ont pas les ressources nécessaires pour dispenser ces programmes ou n'en font pas une priorité.

Possibilités d'action : aider le personnel des Nations Unies à comprendre la valeur des données, dissiper les craintes entourant l'utilisation des données et des statistiques et donner au personnel des Nations Unies les moyens d'utiliser correctement les données et les statistiques.

^a Cette mesure concrétise certaines des activités prévues dans la Stratégie du Secrétaire général pour l'exploitation des données par tout le monde, partout, en particulier celles relevant du pilier Populations et culture.

^b Cette mesure concrétise certaines des activités prévues dans la Stratégie pour l'exploitation des données.

Cible 2.3

Intégrer l'analyse prédictive, notamment la prévision et la prévision immédiate, dans les données et/ou les programmes statistiques du système des Nations Unies afin de garantir la fourniture d'informations en temps utile pour faire face aux nouveaux problèmes.

<i>Mesures</i>	<i>Ressources</i>	<i>Responsables</i>	<i>Calendrier</i>
<p>Veiller à ce que les données et les statistiques des Nations Unies soient plus accessibles et mieux actualisées</p> <p>2.3.1 Mettre en place un réseau de prévision immédiate des Nations unies, en s'appuyant sur les données d'expériences existantes, et définir des approches communes à l'échelle du système des Nations Unies</p> <p>2.3.2 Former le personnel des Nations Unies aux techniques de prévision immédiate</p> <p>2.3.3 Envisager la création d'un réseau de prévision des Nations Unies (en tant que réseau autonome ou en tant que composante du réseau de prévision immédiate)</p>	<p>Ressources existantes</p> <p>Initiative Data For Now</p> <p>Réseau des solutions pour le développement durable</p> <p>Réseau sur l'analyse prédictive (Comité de haut niveau sur les programmes)</p> <p>Conditions nécessaires</p> <p>L'entité chef de file consacre du temps à l'établissement du réseau et veille à ce qu'il soit productif pour toutes les entités des Nations Unies</p>	<p>CNUCED, Organisation des Nations Unies pour le développement industriel et Fonds international de développement agricole (les trois entités seront chefs de file) s'agissant du réseau sur la prévision immédiate et de la création envisagée du réseau sur la prévision (mesures 2.3.1, 2.3.2 et 2.3.3)</p>	<p>Février 2020 : première réunion du réseau de prévision immédiate (mesure 2.3.1)</p> <p>Décembre 2020 : première formation à l'intention du personnel des Nations Unies (mesure 2.3.2)</p> <p>2020/21 : Les entités des Nations Unies doivent systématiquement recourir à la prévision immédiate pour les principales séries de données/statistiques (lorsque cela est pertinent et possible) (cible 2.3)</p>
<p>Risques : les entités des Nations Unies ne consacrent ni temps ni ressources à la prévision immédiate et à la prévision.</p> <p>Possibilités d'action : faire en sorte que les données et les statistiques des Nations Unies soient plus en phase avec l'actualité et plus modernes aux yeux du public.</p>			

Objectif 3. Fournir aux États Membres un appui coordonné et novateur

Faire en sorte que les Nations Unies fournissent un appui coordonné et novateur aux pays dans le domaine des données et des statistiques afin de pallier aux problèmes liés à la fragmentation, aux chevauchements, aux lacunes et aux priorités imposées par les donateurs.

Cible 3.1

Concevoir et mettre en œuvre un programme de développement des capacités statistiques nationales sous l'appellation « One United Nations », par l'intermédiaire des équipes de pays des Nations Unies.

Mesure	Ressources	Responsable	Calendrier
<p>Veiller à ce que chaque équipe de pays des Nations Unies élabore un programme de données et de statistiques coordonné, novateur et efficace pour soutenir le pays (échelle nationale)</p> <p>3.1.1 Créer au sein des équipes de pays des Nations Unies des groupes de travail sur les données et les statistiques, dans l'esprit d'une approche globale de la gouvernance des données</p> <p>3.1.2 Les équipes de pays des Nations Unies veillent à l'établissement de plans visant à faciliter le suivi des objectifs de développement durable et l'exécution du Plan d'action mondial du Cap concernant les données du développement durable</p> <p>3.1.3 Assurer la coordination entre les travaux des équipes de pays des Nations Unies sur les données et les statistiques et la stratégie nationale de développement de la statistique</p>	<p>Ressources existantes</p> <p>Responsables des données des équipes de pays</p> <p>Réseau de responsables des données du Département des affaires économiques et sociales</p> <p>Équipe spéciale 3, chargée de la collecte de données et de l'établissement de rapports dans les pays (domaine de résultat 1) du Groupe des Nations Unies pour le développement durable</p> <p>Programmes de renforcement des capacités des commissions régionales</p> <p>Réseau mondial d'établissements de formation statistique</p> <p>Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche</p> <p>Groupe de haut niveau pour le partenariat, la coordination et le renforcement des capacités dans le domaine des statistiques relatives</p>	<p>Les équipes de pays seront les entités chefs de file concernant les mesures 3.1.1, 3.1.2 et 3.1.3</p>	<p>Décembre 2020 : établissement de plans nationaux par les équipes de pays (cible 3.1)</p>

<i>Mesure</i>	<i>Ressources</i>	<i>Responsable</i>	<i>Calendrier</i>
	<p>au Programme de développement durable à l'horizon 2030</p> <p>Laboratoires d'accélération du Programme des Nations Unies pour le développement</p> <p>Conditions nécessaires</p> <p>Les représentants des équipes de pays des Nations Unies font preuve de leadership et d'engagement en vue de proposer un programme statistique national sous l'appellation « One United Nations »</p>		

Risques : les institutions nationales abordent les entités des Nations Unies de manière non coordonnée, en dehors du cadre de l'équipe de pays ; les donateurs extérieurs aux Nations Unies (et/ou les différentes entités des Nations Unies) fournissent un soutien en dehors de l'approche coordonnée au niveau des Nations Unies ; les ressources disponibles pour l'exécution des mesures sont insuffisantes.

Possibilités d'action : former les représentants des Nations Unies dans les pays pour qu'ils pilotent le programme de développement des capacités statistiques nationales sous l'appellation « One United Nations », en y associant toutes les entités des Nations Unies et les autres donateurs concernés.

Cible 3.2

Appuyer la conception et l'exécution d'un programme de développement des capacités statistiques nationales, sous l'appellation « One United Nations », grâce à une coordination régionale.

<i>Mesures</i>	<i>Ressources</i>	<i>Responsables</i>	<i>Calendrier</i>
<p>Veiller à ce que chaque équipe de pays des Nations Unies élabore un programme de données et de statistiques coordonné, novateur et efficace pour soutenir le pays (échelle régionale)</p> <p>3.2.1 Coordonner l'appui fourni par les organismes des Nations Unies aussi bien au niveau du Siège et des centres régionaux qu'au niveau</p>	<p>Ressources existantes</p> <p>Mécanismes de coordination des commissions régionales</p>	<p>Les commissions régionales seront les entités chefs de file concernant les mesures 3.2.1 et 3.2.2</p>	<p>Juin 2020 : établissement de mécanismes de coordination régionale visant à faciliter l'assistance statistique coordonnée</p>

<i>Mesures</i>	<i>Ressources</i>	<i>Responsables</i>	<i>Calendrier</i>
national afin d'établir des mécanismes semblables à ceux du Comité des statisticiens en chef du système des Nations Unies	Responsables des données des équipes de pays	Le Comité des statisticiens en chef sera l'entité chef de file concernant la mesure 3.2.3	fournie par les équipes de pays (cible 3.2)
3.2.2 Tenir à jour des calendriers régionaux pour les activités de développement des capacités en matière de données et de statistiques bénéficiant de l'appui d'acteurs des Nations Unies ou extérieurs à celles-ci	Réseau de responsables des données du Département des affaires économiques et sociales Équipe spéciale 3, chargée de la collecte de données et de l'établissement de rapports dans les pays (domaine de résultat 1) du Groupe des Nations Unies pour le développement durable		
3.2.3 Tenir à jour une liste des programmes et services de développement des capacités en matière de données et de statistiques proposés par l'ensemble des entités des Nations Unies	Conditions nécessaires Les organismes des Nations Unies consacrent du temps à la participation aux mécanismes de coordination régionale du Comité des statisticiens en chef et à la contribution à l'élaboration de lignes directrices et de programmes de formation		

Risques : les commissions et organismes régionaux ne disposent pas de ressources suffisantes pour assurer une coordination régionale efficace.

Possibilités d'action : inciter les organismes statistiques intergouvernementaux régionaux (commissions de statistique régionales) à soutenir les commissions régionales dans leurs fonctions de coordination (à l'instar du Bureau de la Conférence des statisticiens européens de la Commission économique pour l'Europe).

Cible 3.3

Appuyer la conception et l'exécution d'un programme de développement des capacités statistiques nationales, sous l'appellation « One United Nations », grâce à une coordination mondiale.

Mesure	Ressources	Responsable	Calendrier
<p>Veiller à ce que chaque équipe de pays des Nations Unies élabore un programme de données et de statistiques coordonné, novateur et efficace pour soutenir le pays (échelle mondiale)</p> <p>3.3.1 Créer une marque de fabrique des Nations Unies pour soutenir les données/statistiques nationales</p> <p>3.3.2 Élaborer des lignes directrices sur la manière de fournir un appui des Nations Unies en vue de renforcer les systèmes statistiques nationaux portant notamment sur : a) la participation des acteurs qui peuvent fournir des données/statistiques nationales de qualité ; b) la capacité des systèmes statistiques nationaux à innover en utilisant de nouvelles sources de données et des systèmes d'information géospatiale ; c) l'adoption de techniques de prévision immédiate, de prévision et d'autres techniques analytiques pour mieux répondre aux besoins ; d) la promotion de l'acquisition d'une culture des données^a</p> <p>3.3.3 Élaborer des principes régissant le stockage, la protection et l'utilisation des données à caractère personnel par des organisations non gouvernementales et des sociétés</p> <p>3.3.4 Former les équipes de pays des Nations Unies dans le domaine de</p>	<p>Ressources existantes</p> <p>Réseau mondial d'établissements de formation statistique</p> <p>Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR)</p> <p>Divisions de statistique des commissions régionales</p> <p>Conditions nécessaires</p> <p>La Division de statistique du département des affaires économiques et sociales appuie le nouveau rapporteur spécial ou la nouvelle rapporteuse spéciale en assurant des fonctions de secrétariat</p> <p>Universités et instituts de formation collaborent à la conception d'un programme d'études à l'intention des responsables des bureaux nationaux des statistiques</p> <p>Il existe une collaboration en matière de gestion des données</p>	<p>L'Équipe spéciale 3, chargée de la collecte de données et de l'établissement de rapports dans les pays (domaine de résultat 1) du Groupe des Nations Unies pour le développement durable (avec la participation d'organismes extérieurs au Groupe) sera l'entité chef de file s'agissant de la définition de normes et de programmes de formation (mesures 3.3.1, 3.3.2 et 3.3.3)</p> <p>Global Network et l'UNITAR seront les entités chefs de file concernant la mise en œuvre de la formation (mesure 3.3.4)</p> <p>La Division de statistique sera l'entité chef de file concernant les mesures 3.3.5 et 3.3.7</p> <p>La Division de statistique et la CNUCED seront les entités chefs de file concernant la mesure 3.3.6, dans le cadre des réseaux universitaires existants et éventuellement de l'UNITAR et de l'Université des Nations Unies</p>	<p>Juin 2020 : définition d'une appellation commerciale (mesure 3.3.1)</p> <p>Décembre 2020 : finalisation des lignes directrices (mesures 3.3.2 et 3.3.3)</p> <p>Juin 2021 : finalisation des programmes de formation (mesure 3.3.4)</p> <p>Décembre 2021 : Certaines formations sont dispensées (mesure 3.3.4)</p> <p>Mars 2021 : dialogue avec les pays intéressés par la nomination d'un rapporteur spécial ou d'une rapporteuse spéciale (mesure 3.3.5)</p> <p>Décembre 2020 : étude des possibilités d'intégrer un programme d'études destiné aux responsables des bureaux nationaux des statistiques aux réseaux existants d'universités et d'instituts de formation (mesure 3.3.6)</p>

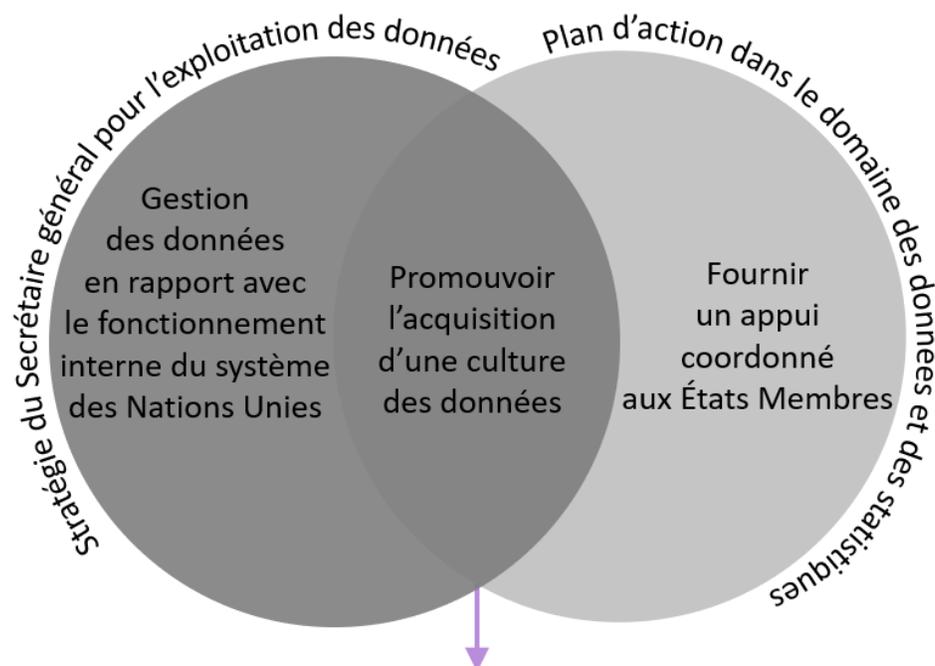
Mesure	Ressources	Responsable	Calendrier
<p>l'appui que propose les Nations Unies en matière de données et de statistiques au niveau national (organiser des sessions de formation ad hoc et élaborer des modules à inclure dans les programmes des institutions de formation existantes)</p>	<p>3.3.5 Créer un poste de rapporteur spécial / rapporteuse spéciale sur les statistiques^b, dont le ou la titulaire sera nommé(e) par la Commission de statistique et rendra compte des activités de renforcement des capacités statistiques menées par les Nations Unies et d'autres donateurs et suggérera des domaines d'assistance prioritaires</p>	<p>3.3.6 Mettre en place un programme axé sur les fonctions de gestion et de direction à l'intention des responsables des bureaux nationaux des statistiques</p>	<p>3.3.7 Aider les pays à mettre à jour leurs infrastructures de données et de statistiques, moyennant notamment la révision du Manuel d'organisation statistique</p>
<p>Risques : les entités des Nations Unies menant des programmes statistiques importants n'échangent pas avec l'équipe spéciale 3 chargée de la collecte de données et de l'établissement de rapports dans les pays ; les ressources disponibles ne sont pas suffisantes pour élaborer les lignes directrices ; les États membres peuvent ne pas percevoir l'intérêt de nommer un rapporteur spécial ou une rapporteuse spéciale, ou peuvent politiser ce rôle.</p>			
<p>Possibilités d'action : inviter les donateurs à investir dans les travaux de l'Équipe spéciale 3 ; la désignation d'un ou d'une porte-parole indépendant(e) et respecté(e) [rapporteur(se) spéciale)] pour les données et les statistiques pourrait être très utile à cet égard.</p>			

^a Cette mesure concrétise certaines des activités prévues dans la Stratégie du Secrétaire général pour l'exploitation des données par tout le monde, partout, en particulier celles relevant du pilier Populations et culture.

^b Comme c'est le cas des autres rapporteurs spéciaux nommés par le Conseil des droits de l'homme, le rapporteur spécial ou la rapporteuse spéciale sur les statistiques serait un(e) expert(e) en statistiques, nommé(e) à titre honorifique par la Commission de statistique. Le ou la titulaire jouirait d'une indépendance par rapport au système des Nations Unies et ferait rapport à la Commission, qui définirait également ses fonctions. Le secrétariat du bureau du rapporteur spécial ou de la rapporteuse spéciale serait assuré par la Division de statistique du Département des affaires économiques et sociales.

Annexe I

Liens entre le Plan d'action à l'échelle du système pour l'innovation dans le domaine des données et des statistiques des Nations Unies et la Stratégie du Secrétaire général pour l'exploitation des données par tout le monde, partout



	<i>Populations et culture</i>	<i>Environnement et infrastructure</i>	<i>Capital de données et utilisation des données</i>	<i>Protection et confidentialité des données</i>
Cible 1.1 Nouvelles sources de données			Utiliser de nouvelles sources de données Conclure des accords avec des fournisseurs de données du secteur privé	
Cible 1.2 Personnel doté des compétences nécessaires à l'adoption de nouvelles méthodes, de nouvelles technologies et de nouveaux canaux de communication	Former à de nouvelles méthodes, de nouvelles technologies et de nouveaux canaux de communication Créer de nouveaux profils d'emploi	Améliorer l'efficacité et la connectivité des systèmes de données des Nations Unies		

	<i>Populations et culture</i>	<i>Environnement et infrastructure</i>	<i>Capital de données et utilisation des données</i>	<i>Protection et confidentialité des données</i>
Cible 1.3 Normes éthiques		Adopter des normes relatives aux données ouvertes	Respecter les normes relatives aux données ouvertes Respecter les normes relatives à la qualité	Fixer des normes éthiques concernant la confidentialité, la protection et la sécurité des données et les biais
Cible 2.1 Portail de données des Nations Unies		Concevoir des outils technologiques et des éléments d'identification pour mettre en rapport des données provenant de divers organismes des Nations Unies	Moderniser le portail de données des Nations Unies Adopter des normes communes concernant les données et les métadonnées	
Cible 2.2 Acquisition d'une culture des données	Former le personnel ne disposant de connaissances techniques afin qu'il se familiarise avec les données Promouvoir l'utilisation des données des Nations Unies			
Cible 2.3 Analyse prédictive, prévision immédiate et prévision			Adopter la prévision immédiate et la prévision	